# HISTOIRE : DES TEMPS MODERNES A LA NAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN

Le programme de 4ème permet de donner aux élèves des repères historiques sur la période qui s'étend du XVIIe siècle à 1914.

Conformément aux prescriptions du socle commun de connaissances et de compétences, il offre l'opportunité :

- 1. de situer les événements majeurs et les grandes figures de l'histoire de France (par exemple Louis XIV, la prise de la Bastille, Napoléon, la révolution de 1830 et celle de 1848, la Commune);
- 2. de présenter les fondements anciens de la culture européenne à partir de grands événements (par exemple la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le congrès de Vienne) et de faits majeurs de civilisation (par exemple le château de Versailles, l'Encyclopédie, les œuvres de Rembrandt et de Victor Hugo, ainsi que celles de David, Goya, Delacroix, Picasso);
- 3. <u>de présenter et d'expliquer les modalités des contacts entre la civilisation d'Europe</u> <u>occidentale et les civilisations océaniennes et d'en analyser les premières conséquences, en particulier pour la Nouvelle-Calédonie ;</u>
- 4. d'avoir des ouvertures sur d'autres civilisations (par le préambule de la Déclaration d'indépendance américaine, et par une approche du monde colonisé par les Européens, etc.);
- 5. d'approcher le fait religieux (par exemple par la révocation de l'édit de Nantes, par la loi de séparation de l'Église et de l'État, par l'œuvre missionnaire);
- 6. de poser les fondements d'une culture politique (par exemple par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les révolutions, les mouvements libéraux et nationaux, le Manifeste du parti communiste), et d'une culture économique et sociale (par exemple l'âge industriel, la traite coloniale);
- 7. <u>de poser les jalons d'une réflexion sur le fait colonial dans toutes ses composantes en insistant sur le problème du statut des personnes, qui entre en contradiction avec les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.</u>

Pour ne pas traiter de façon exhaustive le thème de l'absolutisme en France, on s'appuie sur des exemples significatifs (le château de Versailles comme expression de l'absolutisme, etc.). La présentation de l'Europe moderne, à partir de cartes, ne doit pas non plus être trop développée : elle doit rester une mise en perspective de l'absolutisme dans le contexte européen.

L'étude de la remise en cause de l'absolutisme offre l'opportunité d'une mise en perspective atlantique de cette remise en cause (Révolution américaine).

Dans la partie suivante, il convient d'insister sur les événements fondateurs de la Révolution française, de présenter ses acteurs et ses grandes figures et d'accorder une place toute particulière à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il est essentiel de bien dégager l'impact de la Révolution et de l'Empire en France et en Europe.

L'étude de l'âge industriel doit permettre de sensibiliser les élèves à l'importance des évolutions économiques et sociales en reliant ces évolutions aux transformations scientifiques et techniques. L'exploration et le partage du monde permettent d'élargir les horizons de l'Europe à l'ensemble du monde : cette étude peut être l'occasion de présenter des civilisations africaines ou asiatiques, mais elle se penche avant tout sur l'Océanie et la Nouvelle-Calédonie.

## I. LES XVIIe et XVIIIe SIÈCLES (6 à 8 heures)

1. Présentation de l'Europe moderne (2 heures)

À partir d'une carte au milieu du XVIIe siècle, le professeur met en évidence les traits communs de l'Europe moderne (la monarchie absolue, des courants artistiques), <u>puis les</u> divisions religieuses et linguistiques et une première opposition économique et sociale entre Europe occidentale (plus peuplée et plus dynamique) et Europe orientale. L'étude des traites négrières est intégrée à l'étude des droits et libertés en éducation civique.

2. La monarchie absolue en France (2 à 3 heures)

L'étude de la monarchie absolue, centrée sur le règne de Louis XIV, insiste sur les pouvoirs du roi, à partir d'exemples significatifs. On présente une société fondée sur la division en trois ordres. Cette étude de la monarchie absolue en France doit permettre de transmettre des notions politiques nécessaires aux élèves pour comprendre l'ampleur de sa remise en cause à partir du XVIIIe siècle.

3. La remise en cause de l'absolutisme (2 à 3 heures)

On montre que l'existence de régimes tels que la monarchie limitée en Angleterre et la république américaine et les aspirations politiques liées à la philosophie des Lumières mettent en cause les principes de la monarchie absolue.

- *Carte(s)* : l'Europe au milieu du XVIIe siècle : les États, les religions.
- <u>Repères chronologiques</u>: règne personnel de Louis XIV (1661-1715). **La révocation de l'édit de Nantes (1685).** La Déclaration des Droits (1689). Début de la croissance démographique (milieu du XVIIIe siècle). L'Encyclopédie (milieu du XVIIIe siècle).
- <u>Documents</u>: œuvres de Rembrandt. Versailles. Molière: extraits du Bourgeois Gentilhomme. Préambule de la Déclaration d'indépendance des États-Unis. Extraits de philosophes du XVIIIe siècle (Montesquieu, Voltaire, Rousseau).

## II. LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE (1789-1815) [8 à 9 heures]

Les grandes phases de la Révolution et de l'Empire sont présentées à partir des événements fondateurs, des principaux acteurs et des grandes figures. On insiste sur des points clés de la période : la chute de l'Ancien Régime politique et social en 1789, l'accélération des événements et des expériences politiques entre 1792 et 1794, les réformes de Napoléon Bonaparte. L'évocation des guerres de la Révolution et de l'Empire à partir de cartes doit surtout introduire à

L'évocation des guerres de la Révolution et de l'Empire à partir de cartes doit surtout introduire à la présentation des bouleversements induits en Europe.

Une comparaison entre la situation de l'Europe à la fin du XVIIIe siècle et celle de 1815 conduit à mettre en évidence les transformations de tous ordres introduites par la période révolutionnaire et impériale dans les structures politiques et la société, *les aspirations nées des idées nouvelles et les résistances des tenants de l'ordre ancien*.

<u>Dans le traitement de cette question, on peut prendre</u> appui sur les points suivants : les événements de 1789, la chute de la monarchie, la Terreur, la marche à l'Empire, la conquête de l'Europe, l'œuvre intérieure sous le Consulat et l'Empire, le bilan de la Révolution et de l'Empire et l'Europe en 1815.

- *Cartes* : l'Europe napoléonienne en 1811. L'Europe en 1815.
- <u>Repères chronologiques</u>: prise de la Bastille (14 juillet 1789). Abolition des privilèges (4 août 1789). Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789). Chute de la monarchie (10 août 1792). Chute de Robespierre (27 juillet 1794). Consulat (1799-1804). Le code civil (1804). L'Empire (1804-1815). Le congrès de Vienne (1814-1815).
- <u>Documents</u>: Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. David : le Sacre de Napoléon. Goya : Dos de Mayo, Tres de Mayo (2 mai, 3 mai 1808).

## III - L'EUROPE AU XIXe SIÈCLE (1815-1914) (13 à 15 heures)

## 1. L'âge industriel (7 à 8 heures)

On aborde l'âge industriel à partir de cas concrets : une entreprise par exemple (implantation, étapes de sa croissance et de sa diversification, mode d'organisation, modes de vie de ses ouvriers, de son personnel d'encadrement et des patrons, rapports sociaux).

On dégage ensuite les traits majeurs du phénomène industriel en s'appuyant sur des cartes, une chronologie des inventions et un tableau de l'évolution de la population active.

Les principaux courants d'idées politiques, les grands mouvements sociaux, les grands traits de l'évolution culturelle et artistique sont mis en évidence à partir de quelques exemples significatifs.

## 2. Les mouvements libéraux et nationaux (2 heures)

À partir d'une carte, les mouvements libéraux et nationaux sont présentés comme les épisodes de la lutte qui oppose l'Europe traditionaliste restaurée en 1815 aux aspirations nouvelles des peuples légués par la période révolutionnaire. Pour le montrer, on prend pour exemples les révolutions de 1848, les unités nationales en Italie et en Allemagne.

3. La France de 1815 à 1914 (4 à 5 heures)

La succession des régimes au cours de cette période manifeste la difficulté de parvenir à une stabilité politique jusqu'à l'enracinement de la IIIe République malgré les crises violentes qui ont marqué ses origines.

On part d'une frise chronologique présentant l'évolution politique au XIXe siècle et l'on approfondira certains moments-clés (1848-1852 ; 1870-1871 ; les années 1880 ; l'Europe et le monde à la veille de la Première Guerre mondiale).

- Cartes : l'Europe industrielle à la fin du XIXe siècle, États et nations en Europe en 1914.
- <u>Repères chronologiques</u>: la machine de Watt (deuxième moitié du XVIIIe siècle). Les révolutions de 1848. La Seconde République (1848-1852). Le Second Empire (1852-1870). L'inauguration du canal de Suez (1869). La proclamation de la République (4 septembre 1870). La proclamation de l'Empire allemand (1871). **La Commune (1871)**. Pasteur : découverte du vaccin contre la rage (1885). L'Affaire Dreyfus (1898).
- <u>Documents</u> : une locomotive à vapeur. Delacroix : la liberté guidant le peuple. Extraits du Manifeste du parti communiste. Victor Hugo : extrait des Misérables. Picasso : les Demoiselles d'Avignon.

## IV - DE L'EUROPE À L'OCÉANIE : EXPLORATION ET CONQUÊTE (7 à 8 heures)

#### 1. L'Europe explore et se partage le monde (4 heures)

La comparaison de cartes du monde en 1815 et en 1914 permet de mettre en évidence le phénomène colonial, sans entrer dans les détails chronologiques mais en évoquant les multiples raisons qui rendent compte de l'expansion mondiale des puissances industrielles, les formes diverses de cette expansion et les tensions internationales qu'elle suscite. On n'oublie pas d'aborder le cas de l'Océanie dont on peut traiter la colonisation sous la forme d'une étude de cas avant d'aborder le phénomène sous son aspect général. L'essentiel de la problématique a pour objet de replacer le Pacifique dans l'histoire coloniale, en en dégageant à la fois les similitudes et les divergences. On note alors que, si les motivations des puissances européennes dans le Pacifique se situent également au niveau de la recherche scientifique, de l'élan missionnaire ou de la poursuite de certains intérêts stratégiques ou économiques, la colonisation s'est souvent effectuée ici à retardement par des métropoles généralement peu empressées. En effet, les archipels océaniens, fort excentrés et souvent exigus, ne pouvaient soutenir la comparaison avec les vastes espaces africains ou asiatiques. On n'entreprend pas une étude systématique de l'histoire de l'Océanie sur la période. On se contente de dresser un bilan des bouleversements économiques de la région, de l'implantation missionnaire et des conquêtes coloniales. À ce propos on constate que l'Allemagne, le Royaume-uni, et la France se sont principalement partagé ces archipels.

2. La Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle (3 à 4 heures)

En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, on insiste sur la colonisation indirecte induite des premiers contacts avec des aventuriers (baleiniers, santaliers) des missionnaires et des commerçants. On évoque les multiples tentatives de mise en valeur par l'agriculture (canne à sucre, café, coton, tabac...) et l'élevage (bovins, porcs, moutons) qui ont eu lieu après 1853, et ont connu, suivant les cas, une fortune plus ou moins bonne, plus ou moins durable, jamais suffisante pour créer une véritable prospérité dans la colonie. En fait, très vite ce sont les mines qui ont représenté le principal intérêt économique du pays : les prospecteurs trouvent un peu d'or mais aussi du cuivre, du chrome, du cobalt, bien d'autres minerais encore, et surtout le nickel dont la présence est signalée en 1864 par l'ingénieur Jules Garnier qui met au point un procédé de fusion et participe, en 1869, à la création de la S.L.N. Si l'exploitation minière et l'agriculture ont pu recourir au bagne pour leurs besoins en main d'œuvre, elles ont aussi fait appel à l'immigration de travailleurs contractuels, néo-hébridais, japonais, tonkinois, javanais... On présente la politique de peuplement de cette possession, qui s'appuya sur le colonat libre, la colonisation pénale, l'immigration néo-hébridaise et asiatique. Plus qu'à l'étude approfondie de cette période on s'attache à expliquer les mécanismes de la réussite partielle de cette politique de peuplement.

<u>- Documents, repères chronologiques et lieux-ressources</u>: carte des empires coloniaux à la fin du XIXe siècle (CDP), prise de possession de l'île par la France (1853), <u>Transportation à la Nouvelle-Calédonie (1864-1897)</u>, révolte des indigènes (1878), exploitation du nickel à partir de 1874. Musée de Nouvelle-Calédonie, Musée de la ville, Musée maritime de la Nouvelle-Calédonie, Centre culturel Tjibaou, Agence de développement de la culture kanak, Service des archives de la Nouvelle-Calédonie.

### **Capacités**

Les élèves doivent être capables :

- de lire et d'utiliser des images : voir les documents inscrits dans les repères (par exemple des reproductions d'œuvres baroques et classiques, le château de Versailles) ;
- de lire et d'utiliser différents types de textes : voir les documents inscrits dans les repères (par exemple le Bourgeois gentilhomme, des extraits des œuvres des philosophes des Lumières, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, <u>les récits des découvreurs...</u>);
- de situer dans le temps les événements, les œuvres littéraires ou artistiques, les découvertes scientifiques et techniques : voir les documents inscrits au programme et les repères chronologiques ;
- de situer dans l'espace les sociétés étudiées et leurs territoires en utilisant les cartes inscrites dans le programme (par exemple la carte des États européens aux XVIIe et XVIIIe siècles, celle de l'Europe napoléonienne en 1811 ou celle de la formation des empires coloniaux);
- de mobiliser les connaissances acquises pour montrer les héritages de l'époque moderne et du XIXe siècle dans le monde actuel (par exemple le rôle de la philosophie des Lumières sur les valeurs qui fondent notre vie politique et sociale).

### **Attitudes**

Les élèves doivent être amenés :

- à approfondir leur goût de la lecture par un contact avec les extraits des œuvres prévues dans les documents et avec d'autres textes en relation avec le programme (par exemple, sur le XIXe siècle, Victor Hugo, Émile Zola);
- à s'intéresser à l'art et au patrimoine par des visites de musées, d'expositions ou de sites, en relation avec le programme (le patrimoine industriel local permet d'approcher le phénomène de l'industrialisation), ou en découvrant et en utilisant des ressources multimédias, notamment celles de l'Internet (le site du musée du Louvre par exemple);
- à <u>comprendre le pluralisme des civilisations et les problèmes liés à leur contact à travers l'étude de la colonisation et l'exemple de la Nouvelle-Calédonie.</u>

### GEOGRAPHIE: EUROPE, FRANCE, OUTRE-MER FRANCAIS ET OCEANIE TEMPEREE

Le programme de géographie de la classe de 4ème permet de donner aux élèves des repères géographiques fondamentaux relatifs à l'Europe et à la France <u>d'une part, à l'outre-mer français</u> et à l'Océanie dite tempérée d'autre part.

Conformément aux prescriptions du socle de connaissances et de compétences, il offre l'opportunité :

- d'identifier les caractéristiques géographiques majeures de l'Europe et de la France (les grands traits physiques et humains, les principales villes et des ensembles régionaux) ;
- d'avoir des ouvertures sur le monde <u>à travers l'étude des espaces de l'outre-mer français, puis</u> <u>de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui sont les territoires développés les plus proches de la Nouvelle-Calédonie ;</u>
- d'aborder la question des inégalités et des interdépendances <u>des territoires et d'approfondir la</u> compréhension du développement durable à partir de l'étude des enjeux de l'aménagement d'un territoire ;
  - d'élargir <u>la</u> culture politique <u>des élèves</u> en étudiant <u>les États et régions inscrits au programme.</u>

Le programme est structuré autour de la notion de territoire. Étudier un territoire consiste à appréhender la façon dont les hommes se l'approprient, c'est-à-dire comment ils l'aménagent et le gèrent, comment ils l'utilisent et le pratiquent, et comment ils se le représentent. <u>Une réflexion devra être menée autour des problématiques qui président à l'organisation des territoires, selon que l'on se trouve en Europe, dans l'outre-mer français ou dans un « pays neuf » (Australie, Nouvelle-Zélande) : peuplement, équipement, développement.</u>

On peut choisir des entrées différentes pour traiter le programme. Par exemple, on peut l'introduire, sous la forme d'une étude de cas, en mettant notamment en lumière le jeu des acteurs à différentes échelles. On aborde ensuite les espaces français (outre-mer compris), européens et océaniens (Australie, Nouvelle-Zélande). Quel que soit le choix retenu, on veille à s'inscrire dans les fourchettes horaires attribuées aux différentes parties du programme.

L'organisation européenne, l'économie de la France et de la Nouvelle-Calédonie, la place de l'Europe et de la France dans le monde sont étudiées en classe de 3ème.

#### I. LE CONTINENT EUROPEEN (8 à 10 heures)

1. Diversité de l'Europe (4 à 6 heures)

L'Europe est d'abord située sur le planisphère, et on pose la question de ses limites, de son unité et de sa diversité.

On met ensuite en place les principaux repères de la géographie de l'Union européenne : grands traits de l'environnement, caractéristiques de la distribution de la population, place des villes et des axes majeurs d'échange.

On met en évidence les contrastes dans l'organisation de l'espace européen.

2. Un État européen (4 heures)

## On étudie un des États suivants :

- l'Allemagne
- la Russie.
- un État du monde méditerranéen.

On n'envisage pas d'étude du Royaume-Uni, puisque la troisième partie est déjà consacrée à deux États anglo-saxons.

Pour <u>l'État</u> étudié, on montre la spécificité de sa situation géographique en Europe et de l'organisation de son territoire.

- <u>Cartes de l'Europe</u> : densités de population et principales villes. Les États européens. Les groupes linguistiques. Relief et climats. Axes et nœuds de communication. Carte de l'État étudié.

#### II - LA FRANCE ET SON OUTRE-MER (13 à 15 heures)

On peut aborder la France soit par la présentation des grands traits de sa géographie, soit par une étude de cas portant sur un aménagement à l'échelle nationale ou à l'échelle locale.

## 1. La France, unité, diversité, *aménagement du territoire* (7 à 8 heures)

Les grands traits de la géographie de la France sont présentés en insistant sur leur singularité dans l'espace européen.

On insiste sur les atouts et les contraintes du territoire français, en accordant une place particulière à la diversité des paysages et aux questions environnementales.

On met en lumière les contrastes du peuplement et les évolutions récentes de la population (comportements démographiques, urbanisation, ...).

On traite la question de l'aménagement du territoire à partir d'une étude de cas portant sur un aménagement à l'échelle nationale (par exemple le réseau TGV) ou à l'échelle locale (par exemple un territoire rural ou urbain, dynamique ou en crise). L'aménagement ou le territoire étudié est situé dans un contexte géographique plus large afin d'en comprendre les enjeux, et on l'inscrit dans la perspective du développement durable. On identifie le rôle des acteurs à différentes échelles (individus, collectivités territoriales, État, Union européenne) dans l'aménagement des territoires.

### 2. Les grands ensembles régionaux (3 heures)

Cette question est traitée à partir de l'étude de quelques cartes montrant les disparités régionales de la France.

Cela permet de mettre en évidence les grands traits de l'organisation du territoire français.

### 3. <u>L'outre-mer français (3 à 4 heures)</u>

Un tableau des caractères principaux <u>de l'outre-mer français</u> est dressé. Il permet de mieux comparer ces entités sur les plans naturels, démographiques et économiques. On réserve l'étude approfondie de l'économie de la Nouvelle-Calédonie à la classe de 3ème.

- <u>Cartes</u>: relief et climats. Répartition de la population et principales villes. Les grands ensembles régionaux définis par le programme. Planisphère localisant <u>l'outre-mer français</u>. <u>Cartes de la Nouvelle-Calédonie</u>.

## III - OCÉANIE TEMPÉRÉE (10 à 12 heures)

On peut mener l'étude de ce que l'on conviendra d'appeler l'Océanie tempérée, c'est-à-dire de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en trois temps :

- une approche générale et comparative sur les conditions de la mise en valeur ;
- une analyse plus fouillée et problématisée de chacun de ces deux pays, qui pourra peut déboucher sur la réalisation d'un croquis ;
- une mise au point sur l'ouverture de l'Océanie tempérée à son espace régional.

1 Les conditions de la mise en valeur (1 heure) Australie et Nouvelle-Zélande présentent un certain nombre de points communs et de différences tout à fait remarquables. Quelle que soit la démarche adoptée par le professeur, devront ressortir :

- comme éléments d'unité: la situation dans l'hémisphère sud, aux antipodes de l'Europe; la colonisation anglaise du XVIIIème siècle, l'appartenance, voire l'attachement réel au Commonwealth et à la couronne d'Angleterre, la langue et la culture, l'économie devenue récemment ultralibérale et tournée par nécessité vers l'extérieur, la vocation politique affirmée de s'intéresser aux affaires du Pacifique-sud considéré comme zone d'influence privilégiée...
- comme éléments de diversité : un immense, stable et très vieux continent, morceau de plaque largement nivelé par l'érosion face à un archipel volcanique, montagneux et très instable, installé dans une zone de subduction active (voir Japon) ; un pays aride mais qui présente sur ses marges toutes les variétés de climats tempérés et chauds contre des îles exposées aux masses d'air océaniques ; une terre marquée par la colonisation pénale et les tentatives d'extermination d'une population aborigène autochtone qui n'a pu ou su se défendre, et un espace que des colons-paysans ont dû partager avec un peuple maori organisé avec lequel il a fallu composer (traité de Waitangi); des ressources minières gigantesques et une mise en valeur à peine ébauchée face à deux îles mieux exploitées, mais surtout vouées à l'agriculture et à l'élevage ; une nation en devenir, ouverte sur l'extérieur et qui semble vouloir suivre le modèle américain, contre un pays plus frileux, en proie à des problèmes socio-ethniques internes et qui semble davantage tourné vers le modèle anglais.

### 2. L'Australie (5 à 6 heures)

L'Australie est une île-continent de 7 690 000 km<sup>2</sup>, peuplée de 20 millions d'habitants (2004). On montre aux élèves, par des exercices cartographiques simples à base de calcul de distances ou de comparaisons, combien ce pays est immense. On met d'emblée en relation cette immensité avec les faibles effectifs de population, qui rendent difficile la mise en valeur du pays. On décrit la répartition de la population, concentrée pour l'essentiel sur quelques grands ensembles urbains du littoral tempéré, alors que le reste du pays est vide. Les causes de ce fort déséquilibre dans la répartition sont plus à rechercher dans les influences conjuguées du climat (au passage, on insiste sur la notion d'aridité) et de l'histoire (pays d'immigration longtemps tourné vers la métropole) que dans celle de l'agencement du relief. Une mise au point sur les phénomènes endémiques qui caractérisent le continent australien peut intéresser les élèves. On n'oublie pas non plus de signaler, que les principaux caractères démographiques de la population australienne sont liés au fait que ce pays est une terre d'immigration (plus ou moins contrôlée selon les périodes). Il en est longtemps résulté une certaine vitalité démographique et une réelle diversité ethnique (120 ethnies au total), même si la souche anglo-saxonne est largement majoritaire. Les déséquilibres et la faiblesse de la répartition de la population engendrent d'autres problèmes liés à l'organisation et à la gestion de l'espace. En effet, les vastes espaces intérieurs, qui relèvent des climats arides, sont hostiles à l'implantation humaine, mais sont attractifs sur le plan économique (richesses minérales). Il en résulte la volonté de repousser la « frontière » et le développement d'un esprit pionnier que l'on retrouve dans les mentalités, à l'instar de la colonisation de l'Ouest américain. Cette volonté et cet esprit pionnier se matérialisent dans la façon dont les Australiens essaient de lutter contre le handicap de la distance (« médecins volants », « école des ondes », «road trains »), cette distance qui ne s'évalue pas seulement en nombre de kilomètres, mais aussi en perte de temps, en déploiement d'énergie, en coût. L'Australie fait partie du cercle très fermé des pays riches. Pourtant, on relève que son économie repose sur les exportations de produits du secteur primaire (agriculture, mines) et sur le tourisme, ce qui rappelle le profil de bien des pays du tiers-monde étudiés en 5e. Cette économie demeure fragile. Elle est dépendante de la maîtrise insuffisante de l'environnement

naturel (immensité, aléas climatiques), des fluctuations des cours des matières premières, de la bonne santé de ses clients privilégiés (comme le Japon). Elle souffre aussi d'un faible poids démographique qui limite la puissance du marché intérieur par rapport aux concurrents étasunien et européens. Depuis les années 1990, l'Australie s'est engagée dans une politique ultra-libérale qui porte ses fruits sur le plan économique et financier mais se révèle douloureuse sur le plan social. Si l'on peut dresser un rapide tableau des principaux secteurs d'activités du pays, on s'attache à donner la priorité à leur traduction spatiale, en particulier en terme d'analyse de paysages. On peut se pencher sur :

- - le binôme grands espaces / faibles densités qui conditionne la mise en valeur agricole, mise en valeur d'autant plus extensive que le climat est sec. On évoque avec les élèves ces immenses exploitations céréalières (l'Australie est un des principaux producteurs et exportateurs de blé), ou mieux encore ces ranches gigantesques appelés ici «stations», ou « cattle stations » (de même que l'on ne parle pas de cow-boys, mais de « stockmen »). L'Australie vient au deuxième rang mondial pour les élevages bovins et ovins. On n'oublie cependant pas d'évoquer d'autres activités agricoles, comme les plantations de canne à sucre ou la viticulture, qui témoignent de la variété climatique du pays.
- - les richesses du sous-sol, qui font de ce pays le « *lucky country* » dont parle l'écrivain Donald Horne. Cette richesse cependant est difficilement exploitable, car généralement située dans les zones hostiles de l'intérieur.
- - le tourisme, en plein essor, du fait en particulier de l'arrivée en force des touristes asiatiques, qui viennent s'ajouter aux touristes anglo-saxons et calédoniens. On évoque les quelques sites grandioses particulièrement attractifs, comme Uluru (Ayers rock), la Grande Barrière ou la baie de Sydney.

Un exercice cartographique peut permettre une approche régionale dans laquelle on distinguerait :

- le sud et le sud-est, d'Adelaïde à Sydney, cœur économique du pays, relativement peuplé et correctement mis en valeur. Cette région tempérée est dominée par la rivalité des deux grandes métropoles australiennes : Sydney et Melbourne ;
- - la région de Perth, dont la position géographique, le climat, méditerranéen, et l'essor récent font penser à la Californie ;
- - le littoral du Queensland et la Grande Barrière, voués au tourisme ;
- - le nord, autour de Darwin, au climat tropical humide, et le nord-ouest minier, espaces en devenir ;
- - l'intérieur enfin, ou « *outback* », immense, vide d'hommes mais aux énormes potentialités.

### 3. La Nouvelle-Zélande (3 à 4 heures)

On change d'échelle : avec ses 268 000 km² et ses quatre millions d'habitants, la Nouvelle-Zélande ne peut avoir le même rayonnement que l'Australie. Sur le plan naturel, on insiste sur :

- la notion de contact de plaques, qui permet de comprendre la constitution en archipel et l'allongement en latitude, l'agencement et la puissance du relief, l'instabilité du pays, la présence d'un volcanisme actif, caractères qui sont autant d'atouts ou de handicaps à la mise en valeur du pays;
- le climat tempéré océanique dominant, qui a largement contribué au développement de l'élevage.

Comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande est un pays qui s'est nourri de l'immigration européenne, mais qui demeure vide d'hommes (14 hab/km²). Les densités, surtout dans l'île du

Sud, sont extrêmement faibles. On insiste plus particulièrement sur certains caractères de la population néo-zélandaise : un dynamisme démographique qui s'est effrité depuis les années 1970, la présence d'une forte minorité maorie de plus en plus active mais encore mal intégrée, une immigration contrôlée, dominée par les Océaniens et les Asiatiques et un solde migratoire en dents de scie, une population concentrée sur Auckland et sur quelques foyers urbains, surtout situés dans l'île du Nord.

Sur le plan économique, la Nouvelle-Zélande comme l'Australie a traversé une mauvaise passe dans les années 1970, avant de se lancer dans l'ultralibéralisme pour des résultats à l'identique (meilleure santé économique mais problèmes sociaux). L'économie néo-zélandaise est encore largement tournée vers l'élevage (ovin surtout, et bovin), au point que ce petit pays possède le quatrième cheptel mondial. Mais ce secteur économique connaît de sérieux problèmes de débouchés depuis la fermeture du marché privilégié du Commonwealth. Pour sortir du marasme, il a fallu trouver d'autres partenaires en s'ouvrant sur le marché asiatique et diversifier les activités économiques : production de fruits et légumes (dont le kiwi), activité forestière, pêche, petite industrie, dont le développement peut être favorisé par la découverte d'intéressantes ressources énergétiques (gaz naturel en particulier) et enfin tourisme. La réalisation d'un croquis ou d'un schéma peut permettre d'opposer :

- l'île du Nord, plus dynamique, plus industrieuse et plus peuplée; où se retrouvent la plupart des Maoris.
- - l'île du Sud, qui est à la fois le pays de l'élevage ovin et du tourisme. Univers plus rude sur le plan climatique, l'île du Sud offre ses vastes espaces vides d'hommes mais magnifiques à un tourisme naissant (hivernal comme estival).
- - on songe par ailleurs à mettre en évidence le poids démesuré de l'agglomération d'Auckland, métropole économique à l'américaine largement tournée vers l'extérieur, qui a supplanté la capitale Wellington, pourtant située dans une position plus centrale.

### 4. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'espace océanien (1 heure)

On ne peut clore l'étude de ces deux pays sans évoquer leur rayonnement dans le Pacifique-sud. L'Australie et la Nouvelle-Zélande se veulent des puissances régionales et tiennent à être présentes dans une zone qu'elles se sont partagées plus ou moins tacitement : la Mélanésie pour l'Australie et la Polynésie pour la Nouvelle-Zélande. En fait, et parce qu'elle en a davantage les moyens, seule l'Australie joue véritablement son rôle en envoyant capitaux et aide technique ou militaire à des pays comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou le Vanuatu. La Nouvelle-Zélande semble quant à elle plutôt souffrir de sa position de grande sœur polynésienne, face à des populations qu'elle aide peu, mais qui aspirent à venir trouver travail et prospérité sur son sol (Tongiens, Samoans, Rarotongiens, Tuvaluans ...).

Les deux pays tiennent à être présents dans toutes les manifestations susceptibles de consolider les liens entre les États de la zone (P.R.O.E., Festival des Arts du Pacifique ...). Par ailleurs, Ils sont des membres fondateurs très actifs de la Communauté du Pacifique et du Forum du Pacifique. Ils sont également à l'origine du SPARTECA (South Pacific Régional Trade and Economic Agreement), accord de coopération qu'ils ont signé avec certains États insulaires. Cet accord offre sans réciprocité des facilités tarifaires pour l'entrée en Australie et en Nouvelle-Zélande des produits insulaires. Enfin, on soulignera que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont récemment ressenti l'impérieuse nécessité d'ouvrir entre elles un système de libre-échange.

## Capacités

Les élèves doivent être capables :

- de lire et d'utiliser différents langages : cartes à <u>différentes échelles</u>, croquis simples expliquant l'organisation d'un territoire, photographies de paysages, tableaux et graphiques (sur l'évolution d'une population par exemple), schémas simples (présentant par exemple les différents acteurs en jeu sur un territoire);

- de situer les paysages et les territoires étudiés dans le programme ;
- de mobiliser leurs connaissances pour comprendre les questions d'actualité en lien avec le programme ;
- de mettre en relation des phénomènes géographiques avec des moments historiques (en comprenant par exemple les liens entre industrialisation et urbanisation en Europe, <u>entre</u> colonisation et organisation du territoire en Australie et en Nouvelle-Zélande).

#### **Attitudes**

Les élèves doivent être amenés :

- à <u>prendre conscience de la place de la Nouvelle-Calédonie dans les ensembles français et océanien</u>
- à s'ouvrir sur <u>la France hexagonale et sur l</u>'Europe en découvrant les territoires et les sociétés qui la composent ;
- à s'ouvrir sur les territoires anglo-saxons proches (Australie et Nouvelle-Zélande) qui font partie de l'environnement de la Nouvelle-Calédonie ;
- à approfondir leur goût de la lecture par le contact avec des extraits d'œuvres ou des publications en lien avec le programme.

## **EDUCATION CIVIQUE**

## I. LES LIBERTES ET LES DROITS (12 A 14 HEURES)

## LES DROITS CONCRETISENT LES LIBERTES

| Programme   | Commentaire   |
|---|---|
| 1)- Les libertés individuelles<br>et collectives (4 à 5 heures)                 | L'étude de libertés comme la liberté de conscience, la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la liberté d'aller et venir, montre qu'elles sont fondamentales mais qu'elles ont des limites : elles s'arrêtent à la liberté des autres, elles peuvent entrer en conflit avec d'autres droits et libertés. L'exercice des libertés est réglementé par la loi et ne peut enfreindre les règles de l'ordre public en tant qu'il représente l'intérêt général.   |
| 2)- a) Des droits de nature différente(3 à 4 heures)                            | Plusieurs types de droits coexistent dans notre société. Ils résultent des luttes politiques depuis la Révolution Française et permettent les progrès de la démocratie. Les uns défendent et promeuvent avant tout les libertés, les autres défendent et favorisent l'égalité. Le rôle de l'État est, aujourd'hui comme hier, en débat. Les élèves sont éduqués à exercer leur réflexion critique à partir d'exemples : le fonctionnement du système électoral, le droit au travail dans l'entreprise, l'accès à la protection sociale. |
| 2)- b) Etude de cas<br>particuliers pour la Nouvelle-<br>Calédonie<br>(1 heure) | <b>1</b> /  |
| 3)- Les enjeux de l'information (3 à 4 heures) a)- en métropole                 | Une présentation des différents médias (presse, télévision, supports multimédias) permet d'en souligner l'importance dans nos sociétés et d'en préciser aussi les limites et les risques. L'analyse du traitement de l'information permet l'exercice de l'esprit critique chez les élèves.  |
| b)- en Nouvelle-Calédonie   | La situation de la presse et de l'audio-visuel.   |

### **DOCUMENTS DE REFERENCE**

- · Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789).
- · Préambule de la Constitution de 1946 (alinéas 6, 7, 8, 11 et 13).
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (articles 12, 13, 18, 19 et 23).
- L'Accord de Nouméa et la loi organique du 19 mars 1999.
- Mémento du droit du travail en Nouvelle-Calédonie.

### DOCUMENTS D'ETUDE

- · Charte de la déontologie des journalistes de la presse régionale (janvier 1996).
- · Productions du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information).

## II – LA JUSTICE EN FRANCE ET EN NOUVELLE-CALEDONIE (10 à 12 heures) 12 à 15 heures

## DANS UN ETAT DE DROIT, LA JUSTICE ASSURE UNE PROTECTION EFFECTIVE DES LIBERTES ET DES DROITS FONDAMENTAUX

| Programme  | Commentaires  |
|--|---|
| 1. Les principes de la justice<br>en métropole (2 à 3 heures)                                  | A partir des représentations des élèves, les principes de l'institution judiciaire sont mis en évidence dans leur signification : droit à un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial, débat contradictoire, présomption d'innocence, droits de la défense, non rétroactivité des lois pénales Toute personne a le droit de saisir la justice pour faire valoir ses droits. l'État reconnaît le droit de l'enfant à ce que son opinion soit entendue et prise en compte dans toute procédure le concernant. |
| 2. L'organisation judiciaire<br>en métropole (7 à 8 heures)                                    | La distinction entre le rôle de la police et celui de la justice est expliquée.  Les juridictions sont présentées à partir de litiges de natures différentes. Un exemple est étudié: le fonctionnement de la cour d'assises, juridiction pénale. Tous les litiges ne donnent pas nécessairement lieu à un procès (accords amiables, médiation). Le rôle du juge des enfants est expliqué aux élèves.  |
| 3. Les voies de recours (1 heure)  | Le droit à la sûreté garantit contre l'arbitraire. Toute personne qui est l'objet d'une décision qu'il contexte, ou qui est victime d'un acte arbitraire portant atteinte à sa propre sûreté a le droit à un recours devant les juridictions nationales et internationales (la Cour des droits de l'homme à Strasbourg). La mise en œuvre de ce droit permet d'illustrer le principe d'égalité devant la loi étudiée en classe de 5 <sup>ème</sup> .  |
| 4. Les principes et<br>l'organisation de la justice en<br>Nouvelle-Calédonie (2 à 3<br>heures) | <ul> <li>Une spécificité de la Nouvelle-Calédonie : le droit coutumier (Mélanésiens relevant de l'état-civil coutumier) et les occasions dans lesquelles il s'exerce.</li> <li>Les assesseurs coutumiers, la justice coutumière en tribu.</li> <li>Le découpage judiciaire de la Nouvelle-Calédonie (et les sections détachées : Wé et Koné).</li> <li>Le tribunal du travail, le tribunal mixte du commerce.</li> <li>Eventuellement, intervention d'un magistrat ou visite du tribunal correctionnel.</li> </ul>              |

### **DOCUMENTS DE REFERENCE**

- · Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (articles 7, 8 et 9)
- · Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (articles 8, 9, 10 et 11).
- · Constitution de la Vème République (article66).

## DOCUMENTS D'ETUDE

- · Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas, Voltaire.
- · Enseigner la justice (CDDP Val-de-Marne).